



LA CONVENTION DE CONCUBINAGE PAR ACTE D'AVOCATS

DROIT DE LA FAMILLE

FORMATION GRATUITE

La convention de concubinage par acte d'avocats, un outil unique et sur mesure à investir :

- Définition et preuve
- L'aménagement des règles de droit commun (responsabilité civile, règles de l'indivision, gestion d'affaires...)
- Le sort des créances entre concubins
- La promesse de compensation
- Rappel sommaire des règles relatives à la rédaction d'un acte d'avocats et à son homologation.

Formation dispensée par Fadela HOUARI, Avocate au Barreau de Paris.

LE MARDI 13 OCTOBRE DE 19H00 A 21H00 (durée : deux heures)

Salle Gaston Monnerville de la Maison du Barreau de Paris (20 places disponibles)

Formation organisée dans le respect des règles sanitaires (**port du masque obligatoire**)

NOTE À L'ATTENTION DES AVOCAT·E·S

Syndicat des avocats de France
34, rue Saint Lazare 75009 PARIS
Organisme de formation n° 11 75 54 132 75
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2011-004 du 25 novembre 2011

Demande d'inscription à adresser à formation-saf-paris@protonmail.com (l'inscription sera confirmée par retour de mail)

Pour valider cette formation, il sera indispensable de signer la feuille d'émargement à l'accueil.

Une attestation de présence vous sera adressée ultérieurement.

NB : la formation sera également accessible via zoom mais seule la participation en présentiel à cette réunion donnera lieu à la délivrance d'une attestation au titre de la formation continue.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom et prénom :

N° SIRET :

Barreau :

Date et lieu de naissance :

Mail :

Téléphone :